



Réunion du Conseil – Compte-rendu N°38

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 24 juillet 2017

A 18H30

Ordre du Jour :

1. Domaine public
 - Redevances occupation du domaine public
 - Création d'un marché de producteurs
 - Utilisation d'une parcelle communale — aire de lavage remplissage
2. Intercommunalité
 - Convention de mise à disposition du service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme
 - Signature d'une convention de groupement de commandes avec Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) et la Commune de Saint-Romans pour un marché de vérifications périodiques
 - Enquête publique - DIG Plan d'entretien rivières sud-Grésivaudan
 - Conventions de mise à disposition des locaux pour les Bouts d'Choux, LUDIBUL, RAM, accueil de loisirs, Multi accueil - année 2017
3. Finances
 - Demande d'aide au titre de la réserve parlementaire — rénovation courts de tennis
 - Amortissements subventions d'équipement, mutualisation commune Saint Just de Claix, compte budgétaire 204
4. Travaux et voirie
 - Dénomination d'une voie publique — Lotissement les Lucioles
 - Rénovation courts de tennis choix entreprise après consultation
5. Elus et personnel communal
 - Election d'un nouvel adjoint
 - IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires)
6. Groupe scolaire
 - Avis défavorable pour le retrait éventuel d'un poste à l'école élémentaire Joséphine BOUCHER
 - Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Communes de Beauvoir-en-Royans et de Saint-Romans



Présents: ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, FEUGIER Karine, FIORDALISI Christine, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUNIER Christian, MICLO Damien, MEUGNIER Angélique, ROLLAND Eric, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : JEYMOND Astrid, MURE-RAVAUD Jérôme

Secrétaire de séance: FIORDALISI Christine

Pouvoirs : JEYMOND Astrid → MEUGNIER Angélique

Date de convocation : 18/07/2017

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 24 juillet 2017 sous la présidence de M. Yvan CREACH, Le Maire.

La séance débute à 18H30

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Délibérations du Conseil Municipal**

1. Domaine public

- Redevances occupation du domaine public

La commune de Saint-Romans peut délivrer, sur son domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire.

Ces actes ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le conseil municipal a décidé de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2017 :

- 200 € par emplacement au titre de l'occupation du domaine public
- 150 € au titre du raccordement électrique

> Voté à l'unanimité des membres présents

- Création d'un marché de producteurs

La Chambre d'Agriculture de l'Isère a émis un avis favorable pour la création d'un marché de producteurs à Saint-Romans et a approuvé le régime des droits de place et stationnement fondé sur un mode de calcul unique à l'emplacement fixé chaque début d'année par le conseil municipal.

> Voté à l'unanimité des membres présents



- Utilisation d'une parcelle communale — aire de lavage remplissage

Un projet d'aire de lavage remplissage des pulvérisateurs agricoles devrait voir le jour sur la commune de SAINT-ROMANS. En effet, à la demande du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable, d'Irrigation et d'Assainissement (SIEPIA) et des agriculteurs, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) a décidé par la délibération N° DCC-AG-17163 du conseil communautaire du 11 juillet 2017 de porter un projet d'Aire collective de remplissage et lavage des pulvérisateurs agricoles sur la commune de SAINT-ROMANS.

A ce stade, le dossier de subvention doit être déposé auprès des services de la Direction Départementale de l'Isère (DDT 38) pour être instruit dans le cadre des appels à projet du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes. Des travaux d'aménagement auront donc lieu sur la parcelle ZH 142, propriété de la commune de Saint-Romans.

Les agriculteurs utilisateurs de ce service seront facturés par le SIEPIA pour l'eau nécessaire à son fonctionnement, au prorata de la taille de l'exploitation.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

2. Intercommunalité

- Convention de mise à disposition du service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme

La commune de Saint-Romans bénéficie d'un service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis le 1er janvier 2017 dans le cadre de la mutualisation de certaines compétences. Pour asseoir cette légitimité, il y a lieu de formaliser ce fonctionnement par la signature d'une convention entre la communauté de communes SMVIC et la commune de Saint-Romans.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- Signature d'une convention de groupement de commandes avec Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) et la Commune de Saint-Romans pour un marché de vérifications périodiques

Un certain nombre d'installations sont soumises à des obligations de contrôles réglementaires. Ces vérifications périodiques concernent les installations techniques (électricité, gaz, ascenseurs, CVC, appareils de cuisson et réchauffage...), les moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, désenfumage...), les aires de jeux pour enfants et la qualité de l'air dans les bâtiments. En 2013, la ville de Saint-Marcellin a conclu un marché alloti à bons de commande pour la réalisation de ces prestations. Ce marché arrive à échéance. Pour sa part Saint Marcellin Vercors Isère Communauté n'a pas un marché alloti à bons de commande pour l'ensemble de son parc bâtimentaire. Seul l'ex CCPSM a un marché alloti à bons de commande pour l'ensemble de son parc bâtimentaire avec l'APAVE qui arrive à son terme fin 2018. Dans le but de réaliser des économies d'échelle, il convient de regrouper l'achat de ces prestations obligatoires et universelles avec SMVIC et la Commune de Saint-Marcellin. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Saint-Romans, la Commune de Saint-Marcellin et la Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes. Cette convention institue la Commune de Saint-Marcellin en tant que coordonnateur du groupement et prévoit les obligations de chacun des membres jusqu'à la signature et la notification du marché. Chaque membre est ensuite chargé de l'exécution du marché, chacun en ce qui le concerne.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- Enquête publique - DIG Plan d'entretien rivières sud-Grésivaudan

L'opération projetée est susceptible de présenter un caractère d'intérêt général ou d'urgence au titre de l'article 1.211-7 du code de l'environnement et a dû par conséquent faire l'objet d'une enquête publique, en application de l'article R214-89 du code de l'environnement.

Le conseil municipal de la commune est appelé à donner un avis dans les 15 jours qui suivent la fermeture de l'enquête publique. Il a émis un avis favorable au projet précité.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- Conventions de mise à disposition des locaux pour les Bouts d'Choux, LUDIBUL, RAM, accueil de loisirs, Multi accueil - année 2017

Les précédentes conventions ont été conclues du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 et il y a lieu de les établir pour l'année 2017 avec la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

3. Finances

- Demande d'aide au titre de la réserve parlementaire — rénovation courts de tennis

La commune a décidé d'entreprendre des travaux de rénovation des courts de tennis en liaison avec le vélo-route Grenoble-Valence.

Il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire de Mme Elodie JACQUIER-LAFORGE (députée) au taux maximum sachant que le coût global des travaux est estimé à 102 384.20 € HT. Le financement de l'opération s'établit ainsi :

- Subvention du Conseil Régional : 51 192.10 €
- Autofinancement communal : 51 192.10 €

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- Amortissements subventions d'équipement, mutualisation commune Saint Just de Claix, compte budgétaire 204

Lors de la mise en place du service de restauration scolaire mutualisé avec la commune de Saint Just de Claix, du matériel a été acheté et pris en charge par Saint Just de Claix.

Les subventions d'équipement versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public. De ce fait, la Commune de Saint-Romans doit amortir la subvention d'équipement (compte 204) versée à la Commune de SAINT JUST DE CLAIX pour un montant de 2 718.68 € TTC à compter de l'année 2018 pour une durée d'amortissement de deux ans pour l'acquisition de matériel de transport SEMA (restauration scolaire).

> **Voté à l'unanimité des membres présents**



4. Travaux et voirie

- Dénomination d'une voie publique — Lotissement les Lucioles

La voie nouvelle située dans le Lotissement les Lucioles reliant l'Allée des Mayettes et l'Allée du Puits Commun présente un intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de du nom de « Allée des Lucioles »

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

5. Elus et personnel communal

- Election d'un nouvel adjoint

*Détermination du nombre de postes d'Adjoint
Et détermination du rang du nouvel adjoint qui sera élu suite à la démission de Mme Christine FIORDALISI.*

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. La délibération en date du 4 Avril 2014 fixe à cinq le nombre des adjoints.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Considérant la démission de Mme Christine FIORDALISI du poste de 3ème adjoint, acceptée par le représentant de l'Etat par courrier en date du 31 mars 2017. Il est proposé de reconduire à 5 le nombre de postes d'adjoint,

Considérant qu'en cas de vacance, le Conseil Municipal peut désigner un nouvel adjoint et décider que cet adjoint occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant ou à défaut, le nouvel adjoint prendra le dernier rang.

*Indemnité de fonction
Modification*

<u>TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS</u>

Nom de la Collectivité : ST ROMANS
A compter du 24/07/2017

Nombre d'habitants	1739	Nombre de Conseillers	19	Nombre d'adjoints	5
---------------------------	-------------	------------------------------	-----------	--------------------------	----------

- Liste des élus percevant une indemnité

Fonction de l'Elu	Nom et Prénom	Indemnité brute mensuelle (en % de l'indice brut 1015)	Maximum autorisé
Maire	CREACH Yvan	43%	43%

1 ^{er} adjoint	BLAMBERT Micheline	16.5%	16,5%
2 ^{eme} adjoint	CHETAİL Maurice	16.5%	16,5%
3 ^{eme} adjoint	MEUGNIER Angélique	16.5%	16,5%
4 ^{eme} adjoint	ROLLAND Eric	16.5%	16,5%
5 ^{eme} adjoint	DICO Charles	16.5%	16.5%

Modification partielle des commissions municipales

<p><u>1^{er} Adjoint :</u></p> <p>VIE SCOLAIRE</p>	<p>BLAMBERT Micheline</p> <p>BOURGEON Chantale, MEUGNIER Angélique, MICLO Damien, FEUGIER Karine. Nombre de membres : 5</p>
<p><u>1^{er} Adjoint :</u></p> <p>RYTHMES SCOLAIRES</p>	<p>BLAMBERT Micheline</p> <p>FIORDALISI Christine, FEUGIER Karine, MEUGNIER Angélique. Nombre de membres : 4</p>
<p><u>1^{er} Adjoint :</u></p> <p>RESTAURATION SCOLAIRE LOGEMENTS COMMUNAUX HABITAT</p>	<p>BLAMBERT Micheline</p> <p>ARNAUD Marie-Françoise, BOURGEON Chantal, CHETAİL Maurice, CREACH Yvan, FIORDALISI Christine, FEUGIER Karine, JEYMOND Astrid, MATRAS Françoise MEUGNIER Angélique, MICLO Damien, ROLLAND Eric . Nombre de membres : 12</p>
<p><u>1^{er} Adjoint :</u></p> <p>PETITE ENFANCE RAM HALTE GARDERIE</p>	<p>BLAMBERT Micheline</p> <p>JEYMOND Astrid, BOURGEON Chantale, CHETAİL Maurice, FEUGIER Karine ; Nombre de membres : 5</p>
<p><u>2^{eme} Adjoint :</u></p> <p>FINANCES, CONTENTIEUX</p>	<p>CHETAİL Maurice</p> <p>ROLLAND Eric, MICLO Damien, BLAMBERT Micheline, FIORDALISI Christine, CREACH Yvan, VIALLE Patrick, MEUNIER Christian, BARTHELEMY Marcel. Nombre de membres : 9</p>

	<p><u>Subventions</u> : BLAMBERT Micheline, CHOURREAU Gisèle, MATRAS Françoise, BARTHELEMY Marcel, CREACH Yvan, DICO Charles, MEUNIER Christian, VIALLE Patrick</p> <p>Nombre de membres : 9</p>
<p>2^{ème} Adjoint :</p> <p>MARANDAN</p>	<p>CHETAÏL Maurice</p> <p>ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel,</p> <p>DICO Charles, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique,</p> <p>MEUNIER Christian, MURE-RAVAUD Jérôme, ROLLAND Eric.</p> <p>Nombre de membres : 9</p>
<p>3^{ème} Adjoint :</p> <p>COMMUNICATION, TOURISME, COMMEMORATIONS ET SERVICE PROTOCOLAIRE. NOUVELLES TECHNOLOGIES</p>	<p>MEUGNIER Angélique</p> <p>JEYMOND Astrid, BOURGEON Chantale, FIORDALISI Christine, MICLO Damien, BLAMBERT Micheline, CHETAÏL Maurice, FEUGIER Karine, CHOURREAU Gisèle.</p> <p>Nombre de membres : 9</p>
<p>4^{ème} Adjoint</p> <p>VOIRIE, SECURITE ROUTIERE, BATIMENTS COMMUNAUX, ELECTRIFICATION RURALE, EAUX PLUVIALES, ESPACES VERTS, HYDRAULIQUE AGRICOLE, MOBILIER URBAIN, SIGNALÉTIQUE, AMENAGEMENT VILLAGE</p>	<p>ROLLAND Eric</p> <p>LAMBERTON Michel, VIALLE Patrick, MURE-RAVAUD Jérôme, DICO Charles, BLAMBERT Micheline, MATRAS Françoise, MICLO Damien, MEUNIER Christian, BARTHELEMY Marcel</p> <p>Nombre de membres : 10</p>
<p>5^{ème} Adjoint</p> <p>URBANISME ENVIRONNEMENT</p>	<p>DICO Charles</p> <p>CREACH Yvan, LAMBERTON Michel, CHETAÏL Maurice, FIORDALISI Christine, VIALLE Patrick, MURE-RAVAUD Jérôme, MEUNIER Christian, BARTHELEMY Marcel, FEUGIER Karine</p> <p>Nombre de membres : 10</p>

Angélique MEUGNIER est désignée déléguée représentant la commune au sein du PNRV (Parc Naturel Régional du Vercors), représentante de La Halle Médiathèque de Pont en Royans, de la commission de révision des listes électorales et responsable de la bibliothèque municipale.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**



- IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires)

Dans le cadre du recensement de la population 2018, Amélie DIDIER, adjoint administratif, a été désignée coordonnateur communal. Cette mission engendrera du temps de travail supplémentaire qui nécessitera une rémunération complémentaire.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

6. Groupe scolaire

- Avis défavorable pour le retrait éventuel d'un poste à l'école élémentaire Joséphine BOUCHER

Par lettre en date du 21 juin 2017, Madame l'inspectrice d'Académie nous a fait savoir que dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2017/2018 et après consultation du comité technique spécial départemental et du conseil départemental de l'éducation nationale du 20 juin 2017 il a été envisagé le retrait éventuel d'un poste à l'école élémentaire Joséphine BOUCHER.

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le maintien de toutes les classes l'école élémentaire Joséphine BOUCHER, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette annonce.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- Regroupement pédagogique intercommunal (RPI)
Communes de Beauvoir-en-Royans et de Saint-Romans

Légalement, les communes ont la possibilité de se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école, mais le regroupement d'élèves de plusieurs communes dans une seule école ne s'impose aux communes concernées que dans le cas de communes distantes de moins de trois km, dès lors que l'une des communes compte moins de quinze élèves (article L. 212-2 du code de l'éducation). Dans les autres cas, l'accord de la commune est requis.

Il y a lieu de formaliser le rapprochement pédagogique intercommunal entre les communes de Beauvoir-en-Royans et de Saint-Romans.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

QUESTIONS DIVERSES

- Entrée de la Mairie : suite à l'installation de la marquise au-dessus de la porte d'entrée de la mairie, il est nécessaire de revoir des éléments de façade. Un nouveau sticker avec le logo de la commune sera apposé en lieu et place du précédent et une inscription en grands caractères noirs « M A I R I E » sera installée entre les deux fenêtres à droite du bâtiment.

- Zone d'Activité Economique (ZAE) : dans le cadre de la loi NOTRE, il y a lieu de transférer les zones d'activités de la commune à la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté qui sera donc nouvelle gestionnaire de ces zones.
- Monument aux morts : pour la commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918, une subvention pour l'accessibilité (Conseil Départemental) devrait permettre de déplacer l'actuel monument aux morts de la commune et aménager un espace tout autour de celui-ci.
- Marandan : Monsieur MEHEUST Yannick gérant de la base de loisirs demande la prise en charge des frais de fermeture du portail du restaurant (devis de 7000€ environ)
- Ambroisie : Monsieur MURE-RAVAUD Jérôme, référent ambroisie, a vérifié l'ensemble des parcelles agricoles et communales. Des courriers de demande d'arrachage ont été envoyés aux propriétaires concernés. Nous attendons des saint-romanais toute leur vigilance.
- Comice agricole : pour rappel, cette manifestation se tiendra le samedi 5 août au niveau du groupe scolaire de la commune. Au programme : présentation des animaux, randonnée équestre, démonstration de bucheronnage, marché fermier et expositions de matériels, repas dansant le soir. Ouvert à tous, nous vous y attendons nombreux !
- Travaux d'aménagement de la traversée du village : les travaux entre le carrefour des 4 routes et la boucherie sont terminés, reste simplement le marquage au sol.
- Fête du Bleu à Saint-Eulalie : lors de cette manifestation, l'écolabel de la restauration scolaire mutualisée Saint Just / Saint Romans sera remis samedi 29 juillet à 14h30.

Fin de séance : 20H30

Le Maire,

Yvan CREACH



